

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Convocation du 19 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt six du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, AIGON Marcel, MEYRONNET André, LIBOUREL Jean- Brice, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LOPEZ Didier.

Absents ayant donnés procuration :

MM CAMPERVEUX Sylvie à FOUCON Marc
LELONG Dominique à MEYRONNET André
BORG Christian à LIBOUREL Jean- Brice
BOSSY Michel à CHABAUD Yvette

Absents excusés : MM. /

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

Approbation du Procès -Verbal de la séance du 21 septembre 2021.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

28-2021/Demande d'aides suite aux dégâts du 14 septembre 2021 auprès du guichet unique chargé de l'instruction des aides regroupant l'ensemble des financeurs (Etat, Région, Département, Agence de l'eau) et piloté par les services de l'Etat et demande d'aides au titre de la DSEC.

A l'unanimité des membres présents et représentés une aide globale de 767 950.00€ HT regroupant dégâts assurables et non assurables est sollicitée auprès du guichet unique et au titre de la DSEC.

29-2021/Renforcement Poste Lavoir – Entrée Village

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Renforcement**
Ce projet s'élève à **84 693,00 € HT** soit **101 631,60 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La commune sollicite le SMEG pour étudier la possibilité d'enfouir la ligne haute tension, route de Nages à BOISSIERES.

L'emprise du chantier se situe du carrefour de la route de Nages avec la route d'Uchaud, jusqu'à la sortie de la commune sur la route de Nages, soit un linéaire d'environ 320 m.

Le poste concerné portent le nom de «LAVOIR».

Le projet est situé en section cadastrale OA.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **84 693,00 € HT** soit **101 631,60 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1 102,81 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Acquisition de terrain zone réservée du PLU

Vu le prix trop élevé souhaité par le propriétaire de la parcelle A540 et vu les dépenses exceptionnelles auxquelles la commune aura à faire face à cause des dégâts dus aux intempéries du 14 septembre 2021, le maire propose au conseil qui l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'UPR un modèle de lettre à envoyer au propriétaire pour qu'il révise son prix et accorde à la commune un délai de façon à pouvoir incorporer la dépense au titre du budget 2022.

Emplacement d'une antenne de téléphonie sur la commune

Le maire rappelle au conseil que la commune étant en zone répertoriée comme étant mal desservie elle a l'obligation de laisser implanter une antenne sur son territoire et de traiter avec la Sté Bouygues désignée à cet effet. Bouygues a fait une proposition d'implantation sur une parcelle communale qui jouxte une habitation privée. Le maire a fait une contre proposition assortie d'une demande de renseignements indispensables pour que le Conseil municipal puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Cette demande est restée sans réponse. A l'unanimité des membres présents et représentés :

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point jusqu'à obtention de la réponse attendue.

30-2021/subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021

Le maire rappelle qu'une somme de 2900€ a été budgétée globalement pour les associations. Il propose la répartition suivante :

- Association de théâtre Batifoll 1 000 € ;
- Association du Stade Olympique du Château de Boissières 1 000 € ;
- Association des Parents d'Elèves 500 € ;
- Divers dont collège de Calvisson 400€.
-

Cette répartition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Si elles le souhaitent les associations devront déposer le plus rapidement possible en mairie leur dossier de demande de subvention.

La séance est levée à 20h30.

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie- Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	

CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	

28-2021/Demande d'aides suite aux dégâts du 14 septembre 2021 auprès du guichet unique chargé de l'instruction des aides regroupant l'ensemble des financeurs (Etat, Région, Département, Agence de l'eau) et piloté par les services de l'Etat et demande d'aides au titre de la DSEC.

29-2021/Renforcement Poste Lavoir – Entrée Village

30-2021/subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021